



Août-Septembre 2019
Newsletter n°9

Lettre d'actualité

Après plusieurs mois d'absence la newsletter de l'A.N.S est de retour, dans ce numéro vous retrouverez donc, le classement final du Roxana challenge, un point sur la situation des Lingon's Boys de Dijon, ainsi que le récit des événements des 4 Indiens de Toulouse interpellés à 6h du matin un lundi pour de la pyro. Également au programme, le classement sur ces deux premiers mois de l'année des amendes de la commission de discipline, les comptes-rendus des réunions de l'instance nationale du supportérisme et de notre audition à l'Assemblée nationale.

Roxana Challenge

Avec plus de 10 000 votes en quelques jours, ce challenge fut une grande réussite en ce début de saison. Les supporters l'ont prouvé, lorsqu'il s'agit de faire face à des polémiques accusatrices, ils ne manquent pas d'humour et d'imagination pour y répondre.

La victoire de ce Roxana Challenge revient très largement aux Indiens, félicitations !



Sommaire

Roxana Challenge.....	1
État des lieux sur la situation à Dijon : récit des Lingon's Boys...	3
TFC-DIJON: "chronique d'un exemple annoncé.".....	5
Le début de saison en chiffres.....	7
Moratoire, définition et exemple allemand.....	8
Non aux matchs le vendredi à 18h La paroles aux supporters de National.....	10
Audition à l'Assemblée nationale.....	12
Compte rendu des réunions de l'Instance Nationale du Supportérisme.....	13

État des lieux sur la situation à Dijon

Récit des Lingon's Boys

Retour sur les faits

Le vendredi juste avant le lancement de la campagne d'abonnement et après une longue saison durant laquelle nous avons plus que joué notre rôle, notamment pendant les barrages, nous sommes convoqués (et non conviés) à une réunion. Il nous est annoncé que nous serons déplacés la saison prochaine pour cause de rénovation du parcage, nous pensons d'abord à une blague puis protestons et essayons de tout faire pour régler ce différend avant le début de la campagne d'abonnement le lundi. Le club nous répond que leur décision est prise et qu'elle est indiscutable.

Nous découvrons le jour J que nous ne sommes pas décalés mais plutôt confinés dans le coin de notre tribune. Les réseaux s'enflamment pour prendre notre défense et nous nous réunissons en urgence pour prendre une décision. Nous sentant trahis et humiliés par notre club, nous sortons un communiqué où nous déclarons mettre un terme à nos activités à domicile tant que cette situation durera et que nous ne retrouverons pas le bloc central où nous étions auparavant placés. Nous précisons également que cette histoire de rénovation du parcage n'est pour nous qu'une excuse bidon inventée de toute pièce pour camoufler le fait de vouloir nous évincer du stade, la suite des événements nous donnera bien évidemment raison.

Depuis le début de saison

Le silence radio du club par rapport à la situation est assez étourdissant et les premiers matchs du DFCO à domicile se soldent par 2 défaites dans une



ambiance morose ou assurée par le parcage visiteur. De notre côté, nous continuons à faire des banderoles, à vendre du matériel contestataire, à organiser des actions coup de poing et à tracter pour informer les gens de la situation.

Le DFCO fait comme s'il ne se passait rien, sono plus forte pour couvrir les sifflets en avant-match, plus de photos des supporters à domicile comme à l'extérieur et il ne répond à personne sur les différents réseaux malgré de multiples interpellations à ce sujet

Des menaces d'ICS (interdiction commerciales de stade) sont envoyées pour des faits minimes comme le fait d'afficher un calicot :

« Les Lingon's en bloc central ».



Plus le temps passe et plus le soutien du grand public à notre endroit est évident et important. Le DFCO (dans une mauvaise situation sportive) n'a donc plus d'autre choix que de communiquer afin d'essayer de sortir de cette crise dans laquelle il s'est enlqué tout seul. Suite à un article plus que partisan de notre cher journal local, où nous sommes salis sans même que la parole nous soit accordée, et face aux réactions qui s'en suivent, le DFCO sort un communiqué assez bancal pour tenter d'éteindre l'incendie. Dans celui-ci, il est notamment dit que le déplacement des Lingon's Boys a été fait pour « *faire face à l'incapacité de ce groupe à rectifier une trajectoire devenue inquiétante en terme de comportement, et ce malgré plusieurs réunions de recadrage* » et que « *le DFCO n'est pas prêt à payer n'importe quel prix au titre de l'ambiance, le respect des valeurs du club demeurant la priorité.* »



Et maintenant ?

Suite à ce communiqué, notre SLO a pris contact avec nous pour une réunion, afin de tenter de sortir de cette crise. Cette réunion fut peu productive, chacun campant sur ses positions. Le DFCO nous reproche quelques incidents, tout à fait minimes comparés à ce qu'il se passe un peu partout en France, et avoue que le fait de nous déplacer était une sanction. Nous sommes pour notre part lassés de leur gestion paternaliste à l'égard de notre groupe et regrettons le fait que quelques incidents puissent venir effacer tout l'investissement et le travail fait par notre groupe depuis maintenant plus de 7 ans.

Plusieurs autres réunions sont prévues pour essayer d'avancer, nous avons cependant affirmé que nous resterions fidèles à nos convictions et ne reprendrions pas nos activités dans le coin de tribune qui nous est accordé en ce moment. Nous sommes relativement peu optimistes mais souhaitons tout de même persister dans la voie la plus intelligente qui est celle du dialogue, même si elle est parfois compliquée. Nous continuerons de nous déplacer à l'extérieur, d'encourager nos féminines jusqu'à ce que nous puissions reprendre nos activités à domicile comme auparavant, au centre de la tribune, afin de faire revivre ce stade qui n'aspire qu'à s'enflammer de nouveau.



TFC-DIJON: "chronique d'un exemple annoncé."

Récit des supporters toulousains. Lors du match TFC-DIJON le 17 août dernier la tribune BRICE TATON s'embrase. Une bâche se déploie en son sein à la 31ème minute. Lorsqu'elle disparaît, plusieurs personnes sont cagoulées et 15 fumigènes sont allumés et tenus à bout de bras jusqu'à leur extinction. À ce moment la bâche est redéployée et les cagoulés disparaissent. **Aucun dégât, aucun blessé ne sont à signaler.** Selon les premières informations glanées auprès des forces de sécurité et de l'ordre rien n'est visible sur les caméras de sécurité.

L'un d'entre eux avouant même:

"bien joué, ça avait de la gueule!"

Et si un jeune Indiens mineur a vu son identité relevée par un agent de sécurité du club, tout le monde repart sans souci et sans aucune poursuite.



Le 25 août le TFC se rend à Paris, un minibus Indiens se rend sur place. 3 membres ne verront pas le match finissant en garde à vue pour avoir eu des fumigènes dans leurs sacs qui étaient dans le véhicule. Le Directeur des Opérations de Sécurité du club étant sur place il récupérera les identités des présents en photographiant leur carte d'abonnement.

Le 31 août la préparation du match entre le TFC et Amiens est houleuse. En effet, à l'entrée du matériel, le groupe subit une fouille plus que poussée. Le club flirte avec la légalité en faisant enlever les chaussures aux membres du groupe alors que cela n'est pas prévu au règlement intérieur du stade et que la palpation est effectuée par des stadiers d'une société privée. Le ton monte lorsque le club décrète que seul un petit nombre d'étendards sera accepté. S'en suivent 30mn de tension jusqu'à ce qu'une discussion ait lieu avec le DOS et tous les étendards seront acceptés. L'enchaînement de ces événements est important car il ne semble pas étranger aux événements scandaleux qui auront lieu le mardi suivant.

Le 3 septembre à 6h du matin 4 familles sont réveillées par les forces de l'ordre à la recherche de dangereux criminels soupçonnés d'avoir allumé les fumigènes face à Dijon. Leurs domiciles sont perquisitionnés et ils partent en garde à vue pour 24h.

Au cours de leur garde à vue les vidéos démontrent qu'aucun d'entre eux n'a allumé de fumigènes. L'un d'entre eux est visible et n'a jamais mis de cagoule, on le voit seulement s'activer pour assurer le déploiement de la voile et passer des consignes.

Deux d'entre eux sont visibles mettant et enlevant leur cagoule mais à aucun moment ne sont en possession de fumigènes. Et le dernier n'est pas visible pendant que les fumigènes brûlent.

Au vu de tous ces éléments ils pensent tous ressortir rapidement et lavés de tous soupçons. Il n'en sera rien. Le mineur ressort avec 6 mois d'interdiction de stade à domicile à titre de mesure de contrôle judiciaire et est convoqué à procès ultérieur. Les 3 majeurs font eux aussi l'objet d'interdiction de stade à titre de mesure de contrôle judiciaire jusqu'à leur procès qui aura lieu le 5 mars 2020. Leur mesure est assortie du pointage lors des matchs à domicile

L'Association de Défense des Intérêts des Supporters Toulousains prend alors leur défense avec Maître Pierre DEBUISSON, celui-ci n'ayant pas encore eu accès au dossier il ne peut se prononcer sur le fond mais sur la forme il est surpris que ses clients n'aient pas été simplement convoqués pour être entendus plutôt que d'être interpellés comme de dangereux criminels.



Les éléments glanés au cours des recherches font ressortir que le club du Toulouse FC a porté plainte contre X à la suite de l'utilisation des fumigènes comme ils le font depuis 2001 ce que reconnaîtra le directeur général du club Jean-François SOUCASSE lors d'une conférence de presse.

Il est aussi avéré que le DOS a fait pression sur le procureur de la République afin que des sanctions exemplaires soient prises. Lors de leur garde à vue certains mis en cause apprendront que leur identité a été transmise par le club à la police. Et devant l'absence de preuve de leur action sur le craquage de fumigènes, la procédure va essayer de créer un nouveau délit en les accusant d'être "co-auteurs" en facilitant l'usage de fumigènes par d'autres personnes.

On est donc à nouveau devant une affaire où la volonté de faire un exemple avec des supporters de foot l'emporte sur la justice et le bon sens...

Le début de saison en chiffre :

Comme chaque saison, la commission de discipline de la LFP sanctionne lourdement les clubs pour la pyro mais cette année aussi pour des banderoles ou des chants qu'elle juge "injurieux". Retrouvez ici le classement sur les 2 premiers mois de la saison avec déjà 111500€ d'amende (un trait = un match sanctionné)

Classement pyro - Edition 2019/2020						
	Club	Fumigènes	Pétards	Jet Objet ou incident	Banderoles	Amendes
1	Rennes	II				25500
2	Nice	III				17500
3	Sochaux	III				12500
4	Nantes	II				12000
5	Le Havre	I				11500
6	Brest	III				6000
7	Metz	I				5000
8	Lyon	III				5000
9	Caen	I				5000
10	Strasbourg	I		I		3000
11	Sainté	I				2000
12	Paris	I				2000
13	Monaco	I				2000
14	Valenciennes			I		1500
15	Lens	III				1000
16	Toulouse	I				0
17	Nîmes	I				0
18	Angers				I	0
19	Marseille	I				0

Et comme chaque saison, les préfets nous sortent des arrêtés de restriction de nos libertés ou d'interdiction, retrouver ici la totalité des arrêtés depuis le début de saison, le préfet des Alpes-Maritimes est en tête avec déjà 5 arrêtés.

N	Dom	Ext	Date	compet	J	concerne	décision	Interdiction	tribune fermée	limitation	bus / minibus obligatoire	alentours sans billet	contremarque	alcool périmètre	pyro périmètre	périmètre
1	Marseille	Naples	04/08	Amical	-	Naples	Pref Bouche du Rhône	1								
1	Marseille	Naples	04/08	Amical	-	Naples	Ministère	1								
2	Strasbourg	Maccabi Haifa	25/07	EL	TP	Maccabi Haifa	Pref Bas Rhin			600						1
3	Lille	Sainté	25/08	D1	J3	les deux										
4	Nice	Marseille	25/08	D1	J3	les deux										
5	Montpellier	Lyon	25/08	D1	J3	les deux										
6	Ajaccio	Le Havre	28/07	D2	J1	Le Havre	Pref Corse du Sud	1						1	1	
7	Strasbourg	Metz	11/08	D1	J1	Metz	Pref Bas Rhin			600			1			
8	Nîmes	Nice	17/08	D1	J2	Nice	Pref du Gard	1								
8	Nîmes	Nice	17/08	D1	J2	Nice	Ministère	1								
9	Nantes	OM	17/08	D1	J2	OM	Pref Loire Atlantique				1					1
10	Rennes	Paris	18/08	D1	J2	Paris	Pref I & V				1					1
11	Lens	Le Havre	17/08	D2	J4	Le Havre	Pref Pas de Calais				1	1				1
12	Reims	Strasbourg	17/08	D1	J2	Strasbourg	Pref de la Marne				1	1				
13	Monaco	Lyon	09/08	D1	J1	Lyon	Pref Alpes-Maritime									1
14	Dijon	Sainté	10/08	D1	J1	Sainté	Pref de la Cote d'Or									1
15	Strasbourg	Plovdiv	15/08	EL	TP	Plovdiv	Pref Bas Rhin						1		1	1
16	Metz	Monaco	17/08	D1	J2	Monaco	Pref Moselle			300						
17	Nice	Marseille	28/08	D1	J3	Marseille	Pref Alpes-Maritime	1								1
17	Nice	Marseille	28/08	D1	J3	Marseille	Ministère	1								
18	Strasbourg	Francofort	22/08	EL	TP	Francofort	Pref Bas Rhin			1			1			1
19	Nice B	Cannes	23/08	N3	J	Cannes	Pref Alpes-Maritime							1	1	1
20	Montpellier	Lyon	27/08	D1	J3	Lyon	Pref de l'Hérault			300	1				1	1
21	Monaco	Nîmes	25/08	D1	J3	Nîmes	Pref Alpes-Maritime									1
22	Marseille	Sainté	01/09	D1	J4	Sainté	Pref Bouche du Rhône	1								
23	Ecosse	France	17/08	Rugby	-	Rugby	Pref Alpes-Maritime							1	1	
24	Nantes	Montpellier	31/8	D1	J4	Montpellier	Pref Loire Atlantique				1				1	1
25	Metz	Paris	30/8	D1	J4	Paris	Pref Moselle			300						1
26	Reims	Lille	1/9	D1	J4	Lille	Pref de la Marne						1			1
27	Metz			D1			Pref Moselle									
28	Sainté			D1			Pref Loire									
29	Montpellier	Nice	14/09	D1	J5	Nice	Pref de l'Hérault			250	1	1	1		1	1
30	Brest	Rennes	14/09	D1	J5	Rennes	Pref du Finistère				1			1		1
31	Nîmes	Toulouse	21/09	D1	J6	Toulouse	Pref du Gard				1	1	1		1	1
32	Marseille	Montpellier	21/09	D1	J6	Montpellier	Pref Bouches-du-Rhône			300	1	1				1

Moratoire, définition et exemple allemand

Depuis quelques semaines, les groupes de supporters et l'ANS se sont mobilisés afin de demander un moratoire sur les sanctions collectives de la commission de discipline de la LFP.

Grâce au récent exemple allemand, voici quelques informations pour mieux comprendre les enjeux d'un moratoire.

Selon le dictionnaire de l'Académie française, un moratoire est une suspension momentanée (...) du cours de certaines actions en justice, autorisée par une loi, un décret, ou par une décision judiciaire." Par extension, un moratoire est également un "accord par lequel plusieurs acteurs conviennent de suspendre une action, un processus." Le moratoire est un mécanisme régulièrement utilisé par les institutions internationales (moratoire universel sur la peine de mort, 2007), les instances européennes (moratoire sur les importations d'OGM, 1998) ou l'Etat (moratoire sur les ordinateurs de vote, 2008). Il est régulièrement réclamé par des acteurs de la société civile et permet de suspendre l'application d'une loi ou d'un règlement le temps d'effectuer des recherches sur leur impact ou d'obtenir un consensus sur leur modification.

"Nous nous abstiendrons, jusqu'à nouvel ordre, d'imposer toute sanction susceptible d'avoir un impact sur des supporters dont la participation à des actions contraires au règlement ne serait pas clairement démontrée."

En annonçant le 16 août 2017 un moratoire sur les sanctions collectives, le Président de la DFB (Fédération allemande de football) Reinhard Grindel a fait le choix de l'apaisement et de la réflexion. Face aux contestations des tribunes, et notamment le mouvement "Krieg dem DFB", ainsi qu'à l'absence de données démontrant l'efficacité des sanctions collectives dans la lutte contre la violence ou l'utilisation de la pyrotechnie, Grindel a envoyé un signe fort d'ouverture en direction des tribunes:

"Nous devons construire une relation de confiance et résoudre les malentendus."

Au travers de cette décision inédite, la DFB a également reconnu le rôle essentiel des tribunes dans la bonne santé du football allemand:

"Les supporters actifs créent une atmosphère dans les stades allemands que le monde entier nous envie. La DFB en est bien consciente et les en remercie."

Bien que la DFB soit responsable des sanctions, la Ligue allemande de football (DFL) a affiché son soutien à cette prise de position, déclarant notamment que l'organisation serait elle aussi "activement impliquée" dans la résolution des tensions avec les tribunes.

Deux ans plus tard, la mesure est toujours en vigueur et le nouveau Président de la DFB Fritz Keller, ancien dirigeant du SC Fribourg et réputé favorable aux supporters, ne semble pas la remettre en question.

Un porte-parole de BAFF (Bündnis Aktiver Fußball-Fans, organisation nationale de supporters) l'a confirmé à l'ANS:

"Les sanctions collectives sont iniques, excessives et inefficaces. Pour être acceptable, une politique disciplinaire doit être juste, transparente et proportionnée. La fin des sanctions collectives était un prérequis indispensable à l'établissement d'un dialogue constructif avec les instances du football allemand. Il reste un long chemin à parcourir, mais le moratoire représente un premier pas dans cette direction. Il a été très largement approuvé par le monde du football et a reçu le soutien des clubs et de la FL. Il n'y aura vraisemblablement pas de retour en arrière."

Depuis l'annonce de la suspension des sanctions collectives en Allemagne, le football français est l'un des derniers en Europe à faire usage de ce mécanisme disciplinaire archaïque. Hormis l'UEFA, l'immense majorité des instances du football font ainsi le choix de l'individualisation des sanctions. La France s'y est d'ailleurs engagée avec la ratification en février 2017 de la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives - sans conséquence jusqu'à ce jour.

Non aux matchs à 18h le vendredi La parole aux supporters de National

Comme d'autres l'ont rappelé avant nous, il est indispensable que les matches se jouent le weekend afin de permettre au plus grand nombre de venir y assister.

Cela fait déjà de nombreuses années que les matches de ligue 2 et de national se déroulent le vendredi à 20h, programmation déjà compliquée pour les supporters et notamment pour ceux qui souhaitent suivre leur équipe en déplacement.

En programmant le match "phare" du championnat de national le vendredi à 18h, c'est un nouveau cap d'irrespect envers les fans de football que Canal + a franchi. Nous ne voyons pas l'intérêt de ce choix, surtout quand l'argument avancé est d'accroître la visibilité du championnat de national, alors que cela aura pour unique conséquence de vider encore un peu plus les stades.

Cette énième décision, continue de transformer le football en simple marchandise télévisuelle et une nouvelle fois, on sacrifie encore les fidèles des gradins !

Red Star Fans



Les match à 18h sont problématiques pour tout le monde, les supporters sont à peine sortis du travail avec le temps de trajet plus le temps de se garer, beaucoup arriveront à la traîne.

Pour les supporters qui feront le déplacement à l'extérieur c'est encore plus compliqué et bien souvent ça se solde par un non déplacement ou un congé d'une journée au lieu d'une demi journée.

Moins de monde au stade, moins de recettes pour le club.

Et il n'y a pas de friterie quand les match sont à 18h00.

DK 12 - Dunkerque



Audition à l'Assemblée nationale

Une mission d'information relative *au régime des interdictions de stade et au supportérisme* a été lancée il y a quelques semaines à l'Assemblée Nationale. Les auditions des différentes parties concernées sont en cours (DNLH, instances du football, sociologues spécialisés...).

L'ANS se réjouit de la création de cette mission d'information et espère qu'elle offrira un éclairage complet sur l'utilisation des interdictions administratives de stade depuis leur création en 2006. Treize ans d'utilisation de cette mesure administrative liberticide sans bilan, sans réajustement, sans éléments prouvant son efficacité ou ses échecs.

Dans le cadre de cette mission d'information, l'ANS a rédigé une **contribution** écrite que ses représentants ont pu compléter lors d'une audition à l'Assemblée Nationale le 5 septembre dernier. 3 membres de l'association ont été reçus par les députés Sacha Houllié et Maire-Georges Buffet.

Dans un premier temps, ils ont alerté les députés sur le dévoiement des interdictions administratives de stade, sujet principal de la mission d'information. De nombreux exemples locaux ont été présentés (pointages abusifs, absence de proportionnalité entre les faits et la durée de l'IAS, supporters devant répondre aux obligations de son IAS alors que jugés non coupable...).

Ensuite, nos membres ont pu présenter les difficultés au sens large subies par les supporters ces dernières années et en particulier les atteintes à leurs libertés. Multiplication des restrictions et interdictions de déplacement, tensions relatives à l'utilisation de fumigènes, relations police-stadiers-sécurité/supporters... les sujets n'ont pas manqué.

L'ANS remercie les députés Buffet et Houllié d'avoir auditionné avec attention et intérêt notre association.

Compte rendu des réunions de l'Instance Nationale du Supportérisme



Tribunes debout

Le groupe de travail du 23 septembre a permis de finaliser le rapport sur l'expérimentation des tribunes debout qui sera remis lors de la plénière INS. Les retours sont majoritairement positifs et vont permettre la modification du décret permettant à tous les clubs de pouvoir modifier leurs tribunes.

Fumigènes

Concernant le groupe de travail sur la pyro, l'expérimentation tentée par les supporters du Havre avec l'accord de la LFP ayant été désignée comme trop contraignante pour établir un cahier des charges, une étude plus approfondie sur le sujet va être faite. Cette étude va notamment s'intéresser aux pays ayant fait différents types d'expérimentations (encadrement, innovations...), afin de pouvoir réfléchir à une piste de travail permettant de convenir à l'ensemble des entités.

Amélioration des conditions de déplacement des supporters

Sur ce sujet, le groupe de travail a avancé plusieurs pistes :

- mettre en place systématiquement deux réunions préparatoires en préfecture, dont une dès l'annonce de la date et de l'horaire du match, pour anticiper au mieux et éviter les arrêtés et rendre systématique la présence des référent-supporters à ces réunions
- inciter les préfectures à publier les arrêtés le plus tôt possible
- mettre fin aux justifications ridicules des arrêtés et améliorer la compréhension autour de ces arrêtés par une meilleure communication
- mettre en place une coordination nationale pour diminuer le pouvoir de décision des préfets, souvent utilisé de manière arbitraire